

GUIDE DE VOTRE **ASSURANCE AUTO**



www.touring-assurances.be
tél. 02 505 66 00

 **TOURING**
assurances



04	VOS GARANTIES EN UN COUP D'ŒIL
06	L'ASSURANCE AUTO, POUR VOUS ET VOS PASSAGERS
06	RESPONSABILITÉ CIVILE
07	L'ASSURANCE CONDUCTEUR
08	L'ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT
09	L'ASSISTANCE EN CAS DE PANNE
09	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
10	L'ASSURANCE AUTO OMNIUM POUR VOTRE VOITURE
10	MINI OMNIUM
10	OMNIUM ESSENTIUM
10	OMNIUM COMPLÈTE
12	FRANCHISE ET DÉGRESSIVITÉ
14	VOS AVANTAGES TOURING ASSURANCES
18	CHANGER D'ASSUREUR
18	LA DEMANDE D'ASSURANCE
20	VOTRE CONTRAT ET LA CARTE VERTE
21	L'IMMATRICULATION DE VOTRE VÉHICULE
24	ADAPTER VOTRE CONTRAT
25	VOTRE ASSURANCE HABITATION ET MOTO



Vous souhaitez trouver l'assurance auto qui vous corresponde, au prix le plus juste ? Ne cherchez plus. Touring Assurances a développé des formules uniques pour vous garantir un confort de conduite sans souci. Découvrez sans attendre tous vos avantages, clairs et complets, sans petits caractères. Et n'hésitez pas à nous contacter par e-mail ou par téléphone s'il vous reste des questions, nous sommes à votre disposition !

MIEUX ASSURÉ MOINS CHER

- 100 % disponible **24h/24**
- Paiement **mensuel gratuit**
- **Assistance** accident **gratuite**
- **Premier assureur** au kilomètre en Belgique
- **Leader de l'assurance directe** depuis 15 ans

Avec **les garanties de base**

et **les options** de Touring

Assurances, vous constituez

vous-même l'assurance de

votre choix et bénéficiez de

la protection dont vous avez

besoin, au prix le plus juste.

Sans tracas, jour et nuit,

tous les jours de l'année.



L'ASSURANCE AUTO, POUR VOUS ET VOS PASSAGERS

RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

– **LÉGALEMENT OBLIGATOIRE** –

La RC couvre votre responsabilité et indemnise les dégâts causés à des tiers lorsque vous êtes en tort, en Belgique ou dans l'un des pays repris sur votre carte verte. Cette couverture est légalement obligatoire.

L'assistance en cas d'accident est déjà gratuitement incluse dans votre couverture RC.

ASSURANCE CONDUCTEUR

– **OPTION FORTEMENT CONSEILLÉE** –

En tant que conducteur, vous n'êtes pas couvert par votre assurance RC en cas d'accident en tort. L'assurance conducteur vous donne dès lors droit à une indemnisation en cas de lésions corporelles.

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

– **OPTION FORTEMENT CONSEILLÉE** –

En cas de litige survenu suite à un accident, vos droits sont protégés. Vous choisissez librement votre avocat et nous vous remboursons les frais. Vous êtes assuré pour le recours civil extra-contractuel, la défense pénale et le recours en qualité d'« usager faible ».

ASSISTANCE CONFORT PLUS

– **OPTION FORTEMENT CONSEILLÉE** –

Grâce à l'Assistance Confort Plus vous bénéficiez 24h/24 et 7j/7 d'une assistance en cas de panne en Belgique et à l'étranger.



L'ASSURANCE AUTO, POUR VOTRE VOITURE

MINI OMNIUM

Couvre votre véhicule contre l'incendie, le vol, le bris de vitre, la tempête, la grêle et les heurts d'animaux.

CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE + DE 6 ANS**

OMNIUM ESSENTIUM

Innovation Touring Assurances. Il s'agit de la mini omnium complétée d'une couverture en cas de perte totale suite à un accident.

CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE 3 À 6 ANS**

OMNIUM COMPLÈTE

L'omnium complète couvre votre voiture contre tous les risques. C'est la plus complète des omnium, la formule d'assurance la plus étendue couvrant tous les dégâts (même lorsque vous êtes en tort).

CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE – DE 3 ANS**

VOS AVANTAGES TOURING ASSURANCES

01

Vous payez comme vous roulez

Vous roulez moins de 10.000 ou 15.000 kilomètres par an ? Vous vous rendez au travail en transport en commun ou en vélo ? Recevez jusqu'à 25 % de réduction supplémentaire.

02

Votre premier accident ne compte pas

Votre bonus malus est à 0 et vous n'avez pas eu d'accident en tort au cours des deux dernières années ? Vous recevez alors un joker bonus malus qui vous évite une augmentation de bonus malus et de prime en cas d'accident en tort.

03

Vous gérez votre budget

Payez comme vous le préférez, sur base annuelle ou mensuelle, sans supplément.

04

Votre mobilité est assurée, sans tracas

Vous profitez gratuitement d'une assistance en cas d'accident immobilisant votre voiture (remorquage, voiture de remplacement, taxi...).

05

Votre âge est synonyme d'expérience

Vous avez 60 ans ou plus ? Nous nous engageons à ne pas résilier votre contrat sur base du critère de l'âge. Restez toujours (r)assuré !

06

Un service rapide et efficace

Nous sommes à vos côtés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

L'assurance responsabilité civile couvre votre responsabilité et indemnise les dégâts causés à des tiers.

Qu'est-ce qui est couvert par l'assurance RC ?

L'assurance RC assure la responsabilité du propriétaire, du conducteur, du passager et de la personne à laquelle vous confiez la garde de votre voiture.



En cas d'accident en tort, les lésions corporelles du conducteur ne sont pas couvertes par la RC. Ce risque est couvert par l'assurance conducteur, en option (que nous vous recommandons fortement).

Quand l'assurance RC est-elle d'application ?

Lorsque votre voiture occasionne un accident de la circulation en Belgique ou dans l'un des pays repris sur votre carte verte.

Les protections supplémentaires

Lors du transport de personnes et d'animaux blessés, votre assurance RC intervient également : dans ce cas, les dégâts à vos vêtements et au revêtement intérieur de votre voiture sont indemnisés par Touring Assurances.

Touring Assurances a même pensé à vos animaux domestiques : si votre animal domestique est blessé dans l'accident, nous payons les frais de vétérinaire. Un apaisement supplémentaire.

APRÈS UN ACCIDENT EN TORT

Indemnisation des dégâts matériels et lésions corporelles causés

- à des tiers
- aux passagers
- aux usagers faibles de la route.

LA GARANTIE RC DE TOURING ASSURANCES COUVRE EN PLUS

- votre **remorque** de maximum 750 kg (avec immatriculation identique)
- le **remorquage d'un autre véhicule** en panne (y compris les dégâts éventuellement causés au véhicule remorqué)
- les dégâts à vos vêtements et au revêtement intérieur de votre voiture en cas de **transport de personnes et d'animaux blessés**
- les frais de vétérinaire si **votre animal domestique** a été blessé dans l'accident (jusqu'à 247,89 euros)

SAFE DRIVER BONUS (JOKER BONUS MALUS)

Votre bonus malus reste à 0 et votre prime ne sera pas augmentée après votre premier accident en tort.

L'ASSURANCE CONDUCTEUR (EN OPTION)

Saviez-vous qu'en cas d'accident en tort, c'est le conducteur qui court le plus de risques parce que ses lésions corporelles ne sont pas couvertes par son assurance RC ?

La formule tout conducteur de Touring Assurances **couvre les frais d'hospitalisation, d'invalidité, de rééducation et de décès**. De plus, elle prend en charge les frais médicaux et les préjudices économiques relatifs à :

- une incapacité de travail temporaire de plus de 50 %
- une incapacité de travail permanente de plus de 15 %.

Le montant total de ces indemnisations peut atteindre jusqu'à 496.000 euros par sinistre.

— OPTION FORTEMENT CONSEILLÉE —

ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT IMMOBILISANT (INCLUSE DANS VOTRE ASSURANCE RC)

Les services suivants vous sont offerts gratuitement si vous souscrivez une assurance RC.
Vous bénéficiez en outre de services supplémentaires grâce à nos formules omnium :

- **remorquage** vers le garage agréé par Touring Assurances ou vers **le garage de votre choix**
- **taxi gratuit** pour vous rendre au garage ou chez le carrossier réparateur pour récupérer votre véhicule
- **véhicule de remplacement**
 - dans tous les cas, si l'accident survient la nuit, le week-end ou un jour férié :
 - vous avez souscrit une RC : maximum 3 jours
 - vous avez souscrit une des formules omnium : maximum 10 jours
 - en cas de vol (mini omnium, essentium ou complète) : pendant 30 jours
 - en cas de perte totale (omnium essentium ou complète) : pendant 30 jours
 - pendant **toute la durée des réparations** si vous confiez la réparation de votre véhicule endommagé à un de nos garages agréés

ASSISTANCE CONFORT PLUS EN CAS DE PANNE (EN OPTION)

Grâce à l'assistance Confort Plus vous bénéficiez 24h/24 et 7j/7 d'une assistance en cas de panne :

EN BELGIQUE

- votre voiture sera **réparée sur place** ; sinon elle sera **remorquée** vers le garage le plus proche
- **retour** du lieu de la panne au domicile du chauffeur, avec ses passagers
- un **véhicule de remplacement** est mis à disposition pendant maximum 2 jours.
Valable uniquement pour les incidents qui se produisent à plus de 10 km de votre domicile.
Les pannes suite à l'utilisation d'un carburant inapproprié ou suite à la perte des clés sont exclues.

À L'ÉTRANGER

- votre voiture sera **dépannée** sur place, sinon elle sera remorquée vers le garage le plus proche
- si votre voiture ne peut être réparée le jour même, nous prenons en charge les **frais d'hébergement** à l'hôtel pendant la durée des réparations
- une **voiture de remplacement** est mise à votre disposition pendant 1 jour.
Confort Plus donne droit à maximum 2 interventions par an.

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE (EN OPTION)

Vous pouvez compter sur nos experts pour **bénéficier d'une protection juridique** afin d'obtenir une indemnisation pour vos dommages auprès de tiers, en cas de poursuites pénales suite à un accident.

Vous choisissez librement votre avocat et nous vous remboursons les frais.

– **OPTION FORTEMENT CONSEILLÉE** –



Complétez votre assurance RC

par la **couverture omnium**

qui correspond à votre

véhicule. Les différentes

couvertures omnium vous

garantissent différents types

de protections, en fonction

de l'âge et de la valeur

de votre voiture.

MINI OMNIUM

La couverture complémentaire mini omnium (ou 'omnium partielle') couvre votre véhicule contre l'incendie, le vol, le bris de vitre, la tempête, la grêle et les heurts d'animaux.
CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE + DE 6 ANS**

OMNIUM ESSENTIUM

Touring Assurances a créé une assurance qui se positionne entre l'omnium partielle et l'omnium complète : il s'agit de la mini omnium complétée d'une couverture en cas de perte totale suite à un accident.
CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE 3 À 6 ANS**

OMNIUM COMPLÈTE

L'assurance omnium complète vous couvre contre tous les dégâts même lorsque vous êtes en tort : les dégâts matériels, le risque de 'perte totale' de votre voiture et contre les risques 'omnium partielle' (incendie, vol, bris de vitre, forces de la nature, heurt d'animaux).

CONSEILLÉE POUR **LES VOITURES DE - DE 3 ANS**

Dans le choix de votre omnium, deux éléments sont importants : la franchise et la dépréciation de votre véhicule. À la page suivante, nous vous donnons un aperçu de nos formules.

QUELLES COUVERTURES CHOISIR ?

	MINI	ESSENTIUM	COMPLÈTE
Bris de vitres Remplacement ou réparation d'une des vitres de votre voiture Pas de franchise si vous choisissez un réparateur agréé	■	■	■
Détérioration ou destruction causée par l'incendie Dégâts causés par le feu, l'explosion, la foudre, le court-circuit et l'extinction Pas de franchise	■	■	■
Détérioration ou destruction causée par le vol ou la tentative de vol Vol de votre voiture et/ou de ses accessoires	■	■	■
Détérioration ou destruction par les forces de la nature Éboulements de rochers et chutes de pierres - Tremblements de terre et glissements de terrain - Avalanches et raz-de-marée - Neige, glace, tempête et grêle Pas de franchise	■	■	■
Détérioration ou destruction suite à une collision avec des animaux Pas de franchise	■	■	■
Perte totale Vous êtes indemnisé si votre voiture a encouru des dommages irréparables suite à un sinistre. Pas de franchise (sous conditions voir page suivante)	□	■	■
Dommages au véhicule Les dégâts à votre véhicule sont indemnisés en cas de : Détérioration après un accident en tort - Dégâts suite à un acte de vandalisme Dégâts après un accident lorsque la partie adverse commet un délit de fuite Pas de franchise (sous conditions voir page suivante)	□	□	■

Dans le choix de votre omnium,

deux éléments sont importants :

la franchise et la dépréciation

de votre véhicule.

LA FRANCHISE EN DÉGÂTS MATÉRIELS (HORS CAS DE PERTE TOTALE)

Différents niveaux de franchises vous sont proposés. Celle-ci va de 0 % de franchise à 10 %. De plus, vous êtes libre de choisir le garage qui se chargera des réparations.

- Grâce à la formule « **0 euro de franchise** » vous ne payez pas de franchise si vos réparations dépassent 2,5 % de la valeur assurée de votre véhicule (auto + options, hors TVA).
- Vous êtes prêt, moyennant réduction de prime, à prendre en charge une infime partie des coûts des réparations ? Optez pour **la franchise 2,5 %, 5 % ou 10 %**. La partie que vous prendrez en charge sera égale à 2,5 %, 5 % ou 10 % de la valeur catalogue de votre véhicule (auto + options, hors TVA) et vous bénéficiez d'une prime réduite.

Vous avez une question ?

Nos conseillers sont là pour vous via info.sales@tatv.be ou au 02 505 66 00

QUELLES INDEMNISATIONS EN CAS DE « PERTE TOTALE » ?

Selon l'âge et la valeur de votre véhicule, nous vous proposerons l'une ou plusieurs de ces formules :

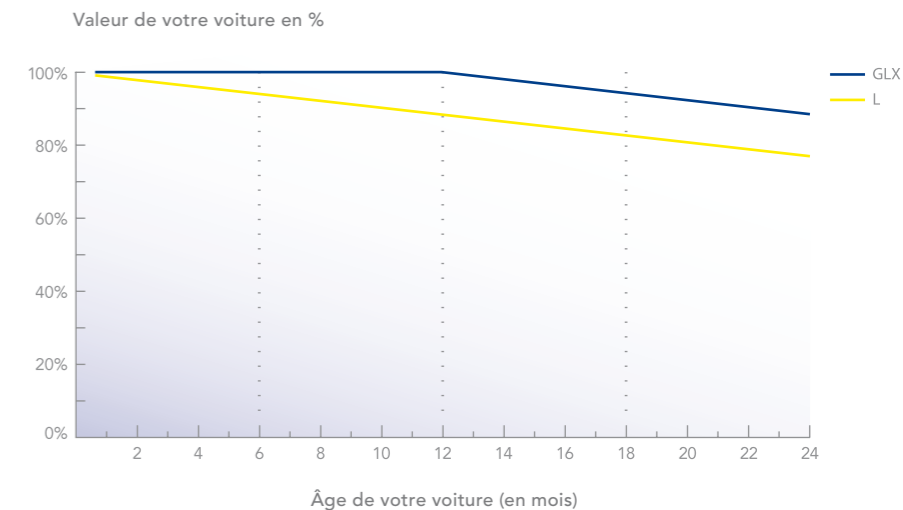
FORMULE 12 MOIS (GLX)

Vous garantit **12 mois (1 an)** sans perte de valeur pour votre voiture en cas de perte totale. A partir du 13^e mois, votre voiture perd 1 % de sa valeur par mois.

FORMULE 0 MOIS (L)

A partir du 1^{er} mois, votre voiture perd 1 % de sa valeur par mois.

Dans tous les cas, la dégressivité est calculée à partir du 1^{er} mois de la mise en circulation de la voiture.





Vous payez comme vous roulez

Vous roulez moins de 10.000 ou 15.000 kilomètres par an ? Vous vous rendez au travail en transport en commun ou en vélo ?

Recevez jusqu'à 25 % de réduction supplémentaire. Ces avantages portent sur toutes les garanties, sans influence sur la qualité de votre assurance.

- Moins de 10.000 km par an ? Recevez jusqu'à **25 % de réduction supplémentaire**
- Moins de 15.000 km par an ? Recevez jusqu'à **15 % de réduction supplémentaire**
- Vous vous rendez au travail en vélo ou en transport en commun ? Recevez jusqu'à **25 % de réduction supplémentaire**.



Touring Assurances fut le premier assureur à octroyer des réductions aux personnes qui utilisent moins leur voiture. Des milliers de conducteurs bénéficient à ce jour d'un de ces tarifs revus à la baisse. Ils économisent tout en bénéficiant d'une protection ultra complète.



Votre mobilité est assurée, sans tracas

Vous profitez gratuitement d'une assistance en cas d'accident immobilisant votre voiture (remorquage, voiture de remplacement, taxi...).



Votre premier accident ne compte pas

Normalement, votre bonus malus augmente après un accident en tort et l'année suivante votre assurance RC coûte plus cher. Chez Touring Assurances, votre premier accident est gratuit. Votre bonus malus est à 0 et vous n'avez pas eu d'accident en tort au cours des deux dernières années ? Votre bonus malus et votre prime n'augmentent pas grâce à votre joker bonus malus.



Vous gérez votre budget

Payez comme vous le préférez, sur base annuelle ou mensuelle, sans supplément. Vous préférez étaler vos paiements ? Vous pouvez régler votre prime annuelle en 12 mensualités, par domiciliation bancaire. Cela signifie que les paiements seront effectués automatiquement, sans frais supplémentaires.



Votre âge est synonyme d'expérience

Vous avez 60 ans ou plus ? Alors vous bénéficiez automatiquement de notre garantie d'assurance à vie. Nous nous engageons à ne pas résilier votre contrat sur base du critère de l'âge. Restez toujours (r)assuré ! Bien entendu, nous vous demandons de ne prendre le volant que si vous avez la capacité de conduire.



Un service rapide et efficace

Votre conseiller se charge personnellement de vous. Nous sommes à vos côtés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. De plus, nous nous occupons donc gratuitement des démarches administratives suivantes :

- résiliation de votre ancien contrat,
- demande de domiciliation auprès de votre banque pour le paiement de vos primes,
- s'il s'agit d'une nouvelle immatriculation, nous traitons le document de la demande d'immatriculation auprès de la DIV.

Vous pouvez nous contacter facilement et en permanence par e-mail, par téléphone et par fax ou visiter un de nos shops.



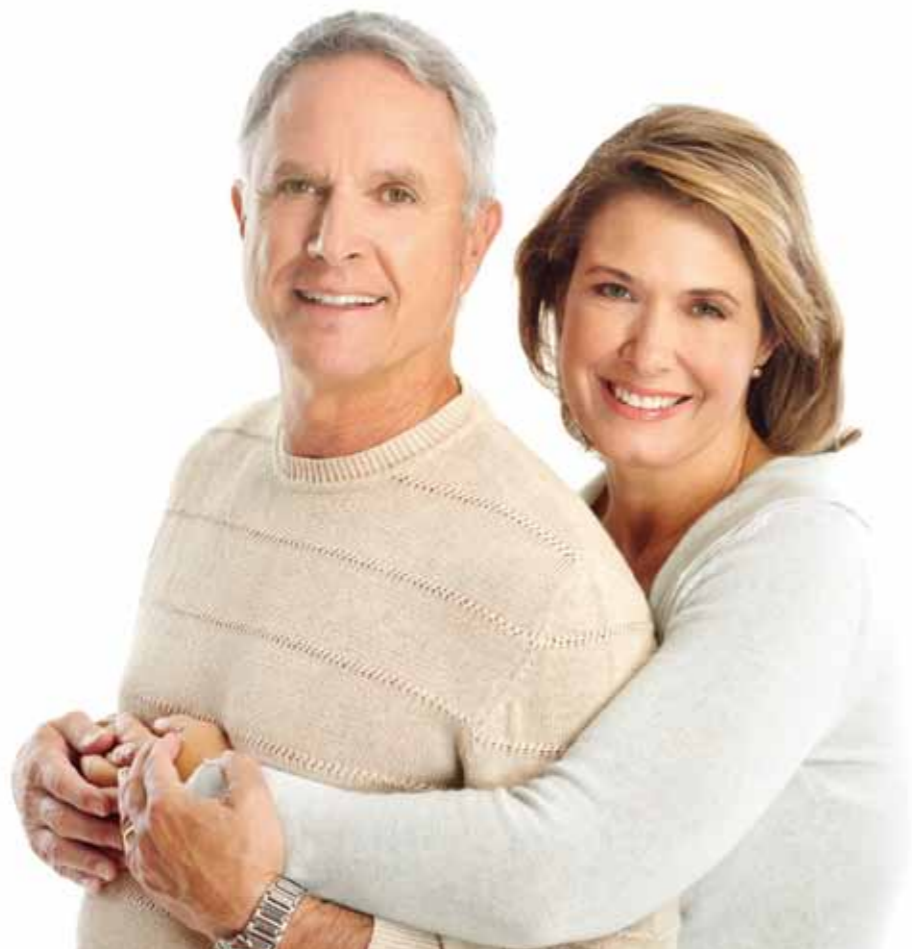
Plus vous nous en demandez, moins vous payez

Recevez une réduction de 3 à 9 % selon le nombre de contrats d'assurance que vous nous confiez : 3 % de réduction par contrat pour 2 contrats en cours, 6 % de réduction par contrat pour 3 contrats en cours et au-delà (auto et/ou habitation, par ménage/personnes résidant sous le même toit).



Vos amis vous rapportent de l'argent

Vous êtes satisfait de Touring Assurances ? Suggérez à vos proches de vous imiter en souscrivant à un produit d'assurance auto : nous leurs proposerons de compléter une demande d'offre de prix gratuite et sans engagement. Et pour chaque ami qui confiera son assurance à Touring Assurances, vous recevrez 25 euros (en déduction de votre prime d'assurance).



CONVAINCU ?

Faites le pas vers Touring Assurances dès aujourd'hui.

Pour vous, nous gérons toute l'administration et nous nous chargeons de la résiliation de votre police actuelle. Sans frais, sans tracas.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez plus d'informations au sujet de votre offre.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin !

Par e-mail : info.sales@tatv.be ou par téléphone : 02 505 66 00

LA DEMANDE D'ASSURANCE

La demande d'assurance est votre offre de prix personnalisée. Elle est valable pendant 3 mois. Il est important de bien relire ce document, car il nous servira de base pour établir votre contrat d'assurance.

- En haut de votre demande d'assurance, vous trouvez **les garanties que vous avez choisies** et votre prime mensuelle ou annuelle (toutes taxes comprises). Vous souhaitez bénéficier d'autres garanties ? Téléphonnez-nous au 02 505 66 00.
- Au centre, nous avons repris vos **données personnelles**. Le preneur d'assurance est la personne qui signe le contrat d'assurance. Le conducteur principal est la personne qui conduit le plus souvent le véhicule.

- En bas de votre demande, nous avons repris **les caractéristiques de votre voiture** et éventuellement de votre remorque de plus de 750 kg.

VOS AVANTAGES

En bas de page, vous trouvez un aperçu de tous vos avantages : les promotions attribuées, le cas échéant votre formule tarifaire réduite, la confirmation que vous entrez en ligne de compte pour le Safe Driver Bonus (si vous y avez droit), etc.

Votre prime et vos garanties

Tarif Opt-EM	Date de prise d'effet	Prime mensuelle
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité Civile	01/01/2008	€ 300,00
<input checked="" type="checkbox"/> Protection Surbiens	01/01/2008	€ 20,00
<input checked="" type="checkbox"/> Fenacat Conducteur	01/01/2008	€ 42,00
<input checked="" type="checkbox"/> Assistance Confort Plus	01/01/2008	€ 90,00
TOTAL		€ 500,00

Vos avantages

- Garantie de maintien. En cas d'accident accidentant, nous remplaçons votre véhicule dans le garage de votre choix. Et le garage suivant le suit le week-end et les jours fériés pendant 7 jours. Ce jour, et tous les jours suivants, nous effectuons les réparations en véhicule en lieu convenant à votre disposition durant le délai des réparations.
- Libre choix de réparation / votre garage habituel ou votre classe agréé
- Vous avez accès à notre ligne d'assistance 24h/24. Grâce à ce plan, vous pouvez accéder en tout et pour tout. Votre bonus multi-voitures à 0 € est pris en compte à prime la plus basse.

Vos données

Preneur d'assurance : (nom) (prénom) (date de naissance) (adresse) (profession) (nature) (adresse) (date de naissance) (Tél. Part.) (Tél. Bureau) (Statut T26) (e-Mail)

Conducteur principal : (nom) (prénom) (date de naissance) (adresse) (profession) (nature) (adresse) (date de naissance) (Tél. Part.) (Tél. Bureau) (Statut T26) (e-Mail)

Véhicule assuré / CHASSIS CHASSIS

Carburant : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 MARQUE : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Système antivol : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Valeur catalogue (en €) : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Valeur option / AC (en €) : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Taxes de mise en circulation : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Type de véhicule : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)

Remorque de plus de 750 Kg

Immatriculation : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)
 Marque : (type) (17ème en circulation) (01/01/2007)

Signature du preneur d'assurance

(Date) (Signature)

- 1 Validez les options souhaitées dans l'aperçu des garanties choisies.
- 2 Contrôlez si les données sont correctes :
 - corrigez si nécessaire
 - complétez les données manquantes (elles sont indiquées en rouge)
 - n° de châssis indispensable.
- 3 Dated et signez.



Opter pour Touring Assurances ? Rien de plus facile ! **Nous réglons tout pour vous.**

- Un contrat d'assurance auto peut être résilié annuellement, au plus tard 3 mois et 1 jour avant sa date d'échéance principale. Même si cette date paraît encore lointaine, nous vous conseillons de résilier votre contrat actuel sans attendre. Nous effectuerons la résiliation pour vous en temps voulu et nous effectuons toutes les démarches nécessaires. Facile, non ?
- Il vous suffit de remplir la **déclaration de résiliation**, de la signer et de nous l'envoyer avec votre demande d'assurance. Nous informons votre assureur actuel de votre résiliation en temps utile. Et naturellement, votre contrat chez Touring Assurances débutera seulement le jour suivant la fin de votre contrat actuel.

Voici un aperçu du formulaire de déclaration de résiliation de Touring Assurances. Le document est intitulé 'Déclaration de résiliation' et contient des instructions pour le client. Les numéros 1, 2 et 3 indiquent des sections clés :

- 1** : Section 'Déclaration de résiliation' où le client doit indiquer le numéro de police et la date d'échéance de son contrat actuel.
- 2** : Section 'Comment résilier votre police actuelle sans frais ni souci ?' où le client choisit une option de résiliation (Responsabilité Civile, Garantie, Protection Juridique ou Conductor) et indique la date d'échéance de la police actuelle.
- 3** : Section 'Déclaration de résiliation' où le client doit signer et dater le document.

DÉCLARATION DE RÉSILIATION

- 1** Complétez le nom de votre compagnie d'assurance actuelle. Attention : les options comme la protection juridique, sont souvent assurées par une compagnie différente. Spécifiez-la si nécessaire afin que nous puissions aussi les résilier.
- 2** Notez les numéros de police de vos garanties actuelles et leurs dates d'échéance (vous les trouvez sur vos contrats d'assurance actuels).
- 3** N'oubliez pas la date, le lieu et votre signature.

Chez Touring Assurances, **c'est vous qui choisissez** comment vous réglez votre assurance, annuellement ou en petites mensualités.

- **Annuellement** : vous préférez payer votre prime en une seule fois ? Chaque année. Touring Assurances vous enverra un bulletin de virement.
- **Mensuellement** : vous préférez étaler vos paiements ? Vous pouvez régler votre prime annuelle en 12 mensualités, par domiciliation bancaire. Cela signifie que les paiements seront effectués automatiquement. Sans frais supplémentaires.

Voici un aperçu du formulaire de mode de paiement de Touring Assurances. Le document est intitulé 'Mode de paiement' et contient des instructions pour le client. Les numéros 1 et 2 indiquent des sections clés :

- 1** : Section 'A quel rythme préférez-vous payer votre prime d'assurance ?' où le client choisit entre 'par an au moment d'un événement' et 'par mois'.
- 2** : Section 'AVIS DE DOMICILIATION' où le client doit fournir son numéro de compte bancaire et sa date de domiciliation.

MODE DE PAIEMENT

- 1** Cochez la case correspondante au mode de paiement souhaité : par mois (sans frais supplémentaires) ou annuellement (par virement).
- 2** Uniquement si vous avez choisi le paiement mensuel : complétez l'avis de domiciliation. Corrigez les données incorrectes et complétez
 - votre numéro de compte bancaire
 - la date, le lieu et votre signature.
 Nous réglons le reste avec votre banque.

VOTRE CONTRAT ET LA CARTE VERTE

Votre contrat sera rédigé sur base de votre demande d'assurance que vous nous avez renvoyée signée (voir p. 18-19). Vous le recevrez bientôt avec ses Conditions Générales ainsi qu'un formulaire de déclaration d'accident.

La carte verte (ou certificat international d'assurance) est la preuve que votre véhicule est assuré en RC. Dès la prise d'effet de votre contrat et après paiement, votre carte verte vous sera envoyée.



Veillez à conserver votre carte verte à bord de votre véhicule.



CARTE VERTE

Elle reprend les éléments suivants :

- 1 Le numéro de votre contrat d'assurance.
- 2 Les pays dans lesquels vous êtes assuré.
- 3 Les données personnelles du preneur d'assurance.

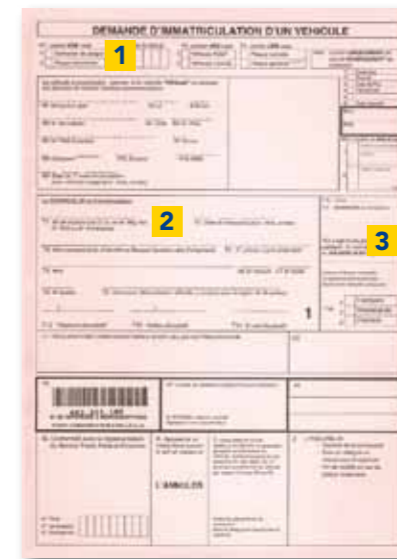
N'oubliez pas de signer **X** votre carte verte afin de la valider.

L'IMMATRICULATION DE VOTRE VÉHICULE

Vous venez d'acheter votre voiture et vous n'avez pas de plaque ? Il vous faudra en demander une avec le formulaire « demande d'immatriculation » (le document rose), destiné à la D.I.V. (Direction pour l'Immatriculation des Véhicules). À l'achat d'une **voiture neuve**, votre concessionnaire vous fournira le document rose. S'il s'agit d'une **voiture d'occasion**, le vendeur l'aura reçu du contrôle technique, et vous le remettra. Contrôlez bien que le cachet du contrôle technique y figure.

Votre demande d'immatriculation

- Complétez et signez le document rose.
- Renvoyez-nous par recommandé ce document rose avec les documents de votre offre et nous nous occupons du reste.
- Quelques jours plus tard, vous recevez votre plaque d'immatriculation par la poste et/ou votre certificat d'immatriculation.



Nous vous simplifions la vie

- Rendez-vous dans une de nos boutiques avec votre document rose ou appelez-nous, nous nous chargerons de tout. Et en règle générale, votre plaque vous sera livrée où vous le voulez, dès le lendemain.
- Ou renvoyez votre document rose dûment complété à la D.I.V. (rue du Progrès 60, 1210 Bruxelles - www.mobilif.fgov.be).

FORMULAIRE ROSE

- 1 Indiquez s'il vous faut une nouvelle plaque ou si vous gardez votre numéro de plaque actuel.
- 2 Complétez soigneusement les coordonnées du propriétaire du véhicule.
- 3 N'oubliez pas de dater et de signer le document.

VOTRE SITUATION CHANGE, COMMENT ADAPTER VOTRE CONTRAT ?

Votre situation d'assuré change

Lieu de résidence principal, état civil, conducteur principal, preneur d'assurance, utilisation du véhicule (usage professionnel, privé, privé-chemin du travail), kilométrage, le moyen de transport utilisé pour faire la navette vers votre lieu de travail... : ces données sont nécessaires au calcul de votre prime d'assurance. Si l'une d'elles venait à changer, il suffit de nous prévenir, par téléphone, fax, lettre ou e-mail. Nous adaptons immédiatement le contrat.

Vous changez de voiture

Votre nouvelle voiture est assurée pendant 16 jours à dater du transfert de propriété. Il suffit de nous informer immédiatement du changement de véhicule. Si vous nous contactez par téléphone, nous vous calculons une offre de prix immédiatement.

Vous êtes d'accord ? Vous nous envoyez le "document rose", et, dès réception, nous modifions votre contrat.

Vous choisissez d'autres garanties

Finalement, vous vous rendez compte que le service Confort Plus, c'est bien pratique. La protection juridique, plutôt rassurante. Ou alors, votre voiture a 4 ans, et vous préférez passer à l'omnium Essentium plutôt que complète... Rien de plus simple. Vous nous envoyez un e-mail, un courrier ou vous nous appelez au 02 505 66 00 et nous adaptons votre contrat à la date d'échéance principale.

Vous aussi, bénéficiez de

l'expertise de Touring Assurances

pour **protéger votre moto,**

vos proches.

L'ASSURANCE HABITATION



Propriétaire ou locataire, l'endroit où vous vivez est très important pour vous. Avec l'assurance habitation, vous disposez du confort et de la protection dont vous avez besoin, vous et votre famille. Sans tracas, tous les jours de l'année.

Faites le test, demandez-nous une offre de prix. Et n'oubliez pas, vous recevez une réduction de 3 à 9 % selon le nombre de contrats d'assurance que vous nous confiez : 3 % de réduction par contrat pour 2 contrats en cours, 6 % de réduction par contrat pour 3 contrats en cours, 9 % de réduction par contrat pour 4 contrats en cours et au-delà (auto et/ou habitation, par ménage/personnes résidant sous le même toit). Votre fidélité est récompensée.

L'ASSURANCE MOTO



L'assurance moto de Touring Assurances est faite sur mesure, sur base des besoins spécifiques des motards : complète, au meilleur prix et efficace. Quand nous avons développé notre assurance moto, c'était le plaisir que nous recherchions, parce que comme vous, nous pensons que le plaisir de rouler est primordial.





MIEUX ASSURÉ, MOINS CHER

Touring Assurances veille toujours à vous proposer **les meilleures garanties au plus juste prix**. Chez nous, les chauffeurs prudents et expérimentés sont récompensés : ils ont droit à une assurance moins chère sans concession sur les couvertures. Un accident, c'est déjà suffisamment grave. Voilà pourquoi nous tenons à vous apporter l'aide dont vous avez besoin. **Jour et nuit, tous les jours de l'année**, nous faisons la différence pour vous.



Chez Touring Assurances vous pouvez compter sur une équipe de **conseillers qui vous prêteront assistance**. Vous pouvez nous contacter par e-mail, par téléphone ou en vous rendant à une de nos boutiques : à vous de choisir. Vous serez **immédiatement aidé, sans perte de temps**. Avec la garantie d'un service correct et personnel. Car finalement ce qui compte, c'est vous entourer des meilleurs soins. En toute confiance.

